



Camille MOURGAMA

**Président du CPSTI -
La Réunion**



Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le rôle du CPSTI ?

- Représenter et être garant des Travailleurs Indépendants (TI) auprès des organismes de protection sociale.
- Déterminer les orientations de l'action sanitaire et sociale spécifiques en faveur des TI.
- Veiller à la qualité de service rendu du régime général.
- Veiller à la bonne application des règles relatives à leur protection sociale notamment à travers la médiation.
- Piloter des régimes complémentaires de vieillesse obligatoires et invalidité décès des TI et leurs réserves.
- Etudier la démographie et les revenus des TI.



Quels sont, selon vous, les défis majeurs que rencontrent aujourd'hui les Travailleurs Indépendants de La Réunion en matière de protection sociale ?

Selon moi, les défis majeurs pour les Travailleurs Indépendants de La Réunion sont liés à la complexité croissante des régulations sociales et à la nécessité d'assurer une protection sociale adaptée et équitable dans un contexte économique changeant. Le CPSTI (Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants) fait face à plusieurs défis spécifiques qui le distinguent des autres organismes de protection sociale :

- *Adaptation aux besoins variés des indépendants* : Les Travailleurs Indépendants ont des profils très divers (artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs), ce qui rend complexe la mise en place de solutions universelles adaptées à tous.
- *Conjoncture économique* : Les indépendants sont souvent plus vulnérables aux fluctuations économiques. Le CPSTI doit donc anticiper et répondre rapidement aux crises, comme les catastrophes naturelles ou les ralentissements économiques, qui peuvent affecter leurs revenus.



- *Communication et sensibilisation* : Beaucoup de Travailleurs Indépendants ne connaissent pas bien les aides et dispositifs disponibles via le CPSTI. L'organisme doit donc redoubler d'efforts pour informer et sensibiliser cette population.
- *Gestion des cotisations* : Contrairement aux salariés, les indépendants doivent gérer eux-mêmes leurs cotisations sociales. Cela peut entraîner des retards ou des difficultés de paiement, que le CPSTI doit gérer tout en maintenant un équilibre financier.
- *Médiation et recours* : Le CPSTI joue également un rôle de médiateur pour résoudre les litiges liés aux cotisations ou aux prestations. Cela nécessite une organisation efficace pour traiter les réclamations rapidement et équitablement.

Ces défis reflètent la complexité de la mission du CPSTI, qui doit concilier des besoins individuels variés avec des contraintes organisationnelles et économiques.



**Avec les changements économiques et sociaux,
comment voyez-vous l'évolution
de la protection sociale des indépendants
dans les prochaines années ?**

Avec les mutations économiques et sociales en cours, je pense que la protection sociale doit évoluer vers davantage de flexibilité et d'inclusivité pour répondre à une diversité grandissante de situations professionnelles.



**A la suite du cyclone Garance, de nombreux
Travailleurs Indépendants ont été durement touchés.
Quel a été le rôle concret du CPSTI dans
l'accompagnement de ces professionnels sinistrés ?**

Le Conseil de la protection sociale des Travailleurs Indépendants a pour mission d'être aux côtés des indépendants dans les moments clés de leur vie professionnelle, en particulier lorsqu'ils traversent des épreuves aussi graves que celle provoquée par le cyclone Garance.

Face à l'ampleur des dégâts subis par de nombreux Travailleurs Indépendants à La Réunion, nous avons mobilisé sans délai notre Fonds Catastrophe et Intempéries, destiné à apporter une aide d'urgence en cas de sinistre. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre rôle de proximité et d'accompagnement.

Grâce à une enveloppe exceptionnelle de 240 000 euros allouée par le CPSTI national, nous avons pu instruire rapidement 481 dossiers, et accorder une aide à 284 Travailleurs Indépendants particulièrement touchés.



Ces aides financières permettent de répondre à des besoins urgents, qu'il s'agisse de locaux professionnels endommagés ou de matériels indispensables à la poursuite de leur activité.

Cette mobilisation illustre la solidarité concrète portée par le CPSTI et la Sécurité sociale en direction des chefs d'entreprise en difficulté. Elle témoigne aussi de notre volonté d'agir efficacement et humainement, pour que personne ne soit laissé seul face à l'adversité.



**Quel message souhaitez-vous adresser aux
Travailleurs Indépendants de La Réunion
qui pourraient hésiter à solliciter
l'accompagnement du CPSTI ?**

J'encourage fortement les Travailleurs Indépendants de La Réunion à faire appel au CPSTI pour bénéficier d'un accompagnement complet et adapté.